

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON

---

*Année 1878*

(NOUVELLE SÉRIE)

TOME VINGT-CINQUIÈME

---

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

68, RUE DE LYON

MÊME MAISON A GENÈVE ET A BALE

PARIS

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, ÉDITEURS

19, RUE HAUTEFEUILLE

Octobre 1878.

# NOTICE

SUR

# J.-B. GUIMET

PAR

E. MULSANT

---

Présentée à l'Académie de Lyon, le 19 mars 1872.

---

Il est des hommes dont les découvertes ou les travaux ont eu un tel rétentissement et ont entouré le nom de leur auteur d'une si brillante auréole, que les soins d'un biographe ne sauraient rien ajouter à leur gloire (1).

J'aurais donc hésité à prendre la plume pour écrire cette notice, si des sentiments d'affection et de reconnaissance ne m'avaient porté à consacrer quelques pages à l'homme de génie qui m'honorait de son amitié, et qui laisse parmi nous des regrets si vifs et si mérités.

D'ailleurs, en reproduisant les principaux traits de cette vie illustrée par la science, embellie par les fruits du travail, entourée d'une estime et d'une considération générales, et sans cesse animée par le désir de faire le bien, n'est-ce pas un moyen de mieux faire apprécier le savant aimable que notre ville se félicitait de compter au nombre de ses habitants?

(1) Un poète a dit :

... Il suffit qu'on le nomme :  
Tout l'éloge d'un grand homme  
Est enfermé dans son nom.

DEMOUSTIER

Guimet (Jean-Baptiste) naquit à Voiron (Isère), le 2 thermidor an III (20 juillet 1795).

Sa famille, depuis plusieurs siècles, tenait un rang honorable dans le pays. Son père, Jean Guimet, était un ingénieur de grand mérite. On lui doit les premiers plans du port de la Joliette, à Marseille, et un projet pour amener dans cette ville les eaux de la Durance. Il avait épousé d'abord la fille de M. Le Brun (1), ingénieur du Comtat d'Avignon ; il s'unì en secondes noces à M<sup>lle</sup> Anne Mallet, de Voiron.

Jean-Baptiste Guimet, issu de ce second mariage, eut le malheur de perdre sa mère en bas âge (2) ; mais il retrouva les affections et les soins les plus touchants auprès de deux de ses tantes paternelles, dont l'une était religieuse dans le couvent de la Visitation de Voiron.

A dix ans il fut envoyé à Paris et placé dans la pension Hix (3). Ses bonnes tantes, en se séparant de lui, avaient mis une certaine recherche dans sa toilette. Elles l'avaient paré d'un bel habit bleu, et ses cheveux bien pommadés étaient réunis derrière la tête en une queue élégamment enrubannée, dont la mode s'était conservée dans les provinces.

A son arrivée dans la pension il fallut faire le sacrifice de cet ornement pour être mis à la Titus, et voir ses beaux cheveux tomber sous les ciseaux du perruquier. Dès qu'il parut au milieu de ses nouveaux condisciples, la beauté éclatante de son habit le fit surnommer aussitôt *l'oiseau bleu*. Il ne se doutait pas alors que cette couleur serait un jour la source de sa fortune et la base de sa renommée.

Un an après, il entra au lycée Napoléon, où il fit toutes ses classes. Son esprit ne tarda pas à y manifester ses tendances : il avait des dispositions médiocres pour le grec et le latin ; il excellait dans les sciences.

A dix-sept ans, il se présenta au concours de l'école Polytechnique, et à son grand étonnement, fut jugé digne de l'admission (4). Comme il avait voulu seulement faire l'essai de ses forces, il donna sa démission, pour se préparer par de plus longues études, à entrer dans un rang meilleur.

Il concourut l'année suivante, et se vit admis de nouveau (5) ; il s'y

(1) Le portrait de cet ingénieur est conservé au château Borelli, à Marseille.

(2) Le 3 pluviôse an VII (22 janvier 1799).

(3) Rue de Martignon, n° 3, division des Champs-Élysées.

(4) Par décision du jury du 29 septembre 1812.

(5) Par décision du jury du 27 septembre 1813. Pendant son séjour à l'École, il avait pour correspondant M. Labadie (beau-père de M. le général Biffault, commandant actuel (1871) de l'école Polytechnique), avec lequel il conserva toute sa vie d'affectueuses relations.

trouva le condisciple d'un certain nombre de jeunes gens qui sont devenus depuis des hommes distingués ou célèbres (1).

L'aménité de son caractère lui créa bientôt des liens d'amitié, dont quelques-uns se sont resserrés d'une manière plus étroite.

Durant le cours de ses études, les armées des puissances coalisées contre Napoléon avaient envahi la France. Le génie de l'empereur avait en vain fait des prodiges dans les plaines de la Champagne, il n'avait pu empêcher les ennemis d'arriver sous les murs de Paris le 29 mars 1814.

Guimet fut un des plus empressés à faire partie des élèves de l'École qui se dévouèrent à la défense de la capitale. Ces soldats improvisés se chargèrent, avec quelques vétérans, d'une batterie placée en avant de la barrière du Trône. Laissés presque sans appui par le maréchal Marmont, ils se couvrirent de gloire par leur courage. Mais leur ardeur les ayant portés à s'avancer un peu trop sur l'avenue de Vincennes, afin de pouvoir tirer sur les cavaliers de Pahlen, ils furent tournés par quelques escadrons de uhlands, qui, passant par Saint-Mandé, vinrent prendre la batterie à revers et réussirent à s'en emparer. Plusieurs élèves furent tués en la défendant. Les survivants se virent heureusement secourus par un poste de la garde nationale et par un détachement

- (1) MM. Allard (Jean-Baptiste), général du génie ;  
 Avril (Sophie-Émile-Philippe), inspecteur général des ponts et chaussées ;  
 Babinet (Jacques), membre de l'Institut ;  
 Bathedat, général d'artillerie.  
 Born (Jean-Pierre), général d'artillerie ;  
 Caron (Honoré), général d'artillerie ;  
 Cauchy (Augustin), membre de l'Institut ;  
 Chasles (Michel), membre de l'Institut ;  
 Comte (Auguste), membre de l'Institut ;  
 Duhamel (Jean-Marie-Constant), membre de l'Institut ;  
 Infantin (Barthélemy-Prosper) ;  
 Guichard (Dominique), inspecteur général des ponts et chaussées ;  
 Giguet (P.), l'un des meilleurs traducteurs d'Homère ;  
 La Coste du Vivier (Hubert-Léonidas), général d'artillerie ;  
 Lamé (Gabriel), membre de l'Institut ;  
 Marey Monge (Guillaume-Stanislas), général de division ;  
 Mengin (F.-Jh-Marie-Gabriel), général de division du génie ;  
 Meyssonier (Alphonse), ancien directeur d'artillerie ;  
 Morin (Arthur-Jules), membre de l'Institut ;  
 Parcharpe (Narcisse), général de division ;  
 Piobert (Guillaume), général, membre de l'Institut ;  
 Pirain, général d'artillerie ;  
 Savary, membre de l'Institut.

de dragons (1). Ces derniers s'élançèrent le sabre au poing sur les uhlands et parvinrent à reprendre les pièces. La batterie fut ramenée sur les hauteurs de Charonne, et là, nos valeureux jeunes gens continuèrent à faire un feu meurtrier. Leurs canons dirigés dans le sens de la longueur de la route firent des trouées énormes dans les rangs ennemis. Paris avait capitulé qu'ils se battaient encore. On les avait oubliés ! Ils reçurent l'ordre de se retirer sur Fontainebleau. Arrivés dans cette ville, harrassés de fatigues, ils se présentèrent à l'Intendance. Comme ils n'étaient pas inscrits sur les cadres de l'armée, ils n'eurent ni vivres ni logement. Ils furent obligés de solliciter du pain de la charité des boulangers et de passer la nuit sous des hangars ou sous des charettes, pour se garantir de la pluie.

Pendant quelques jours ils errèrent de ville en ville, cherchant à se diriger vers l'armée de la Loire. Ils furent faits prisonniers à Blois. Guimet, qui connaissait la cité, parvint à s'échapper en se jetant dans des rues étroites, dans lesquelles des cavaliers n'auraient osé s'engager, et il rejoignit les troupes françaises situées de l'autre côté du fleuve. Il avait emporté avec lui deux sacs contenant quelques effets et surtout ses cahiers de l'École. Il passa la nuit avec son petit bagage sur une meule de foin. Le froid étant devenu plus vif, il quitta un instant son lieu de repos, pour aller se réchauffer au feu du bivouac. A son retour, ses sacs lui avaient été enlevés ; il perdait ainsi le recueil de toutes ses études scientifiques et il est facile de comprendre le chagrin qu'il en ressentit.

Quant à ses camarades faits prisonniers à Blois, ils durent à l'heureuse influence de l'illustre Alexandre de Humboldt de se voir relâchés, et, après bien du temps perdu, tous ces jeunes gens rentrèrent à l'École et reprirent leurs travaux.

Le 7 octobre 1815, Guimet fut déclaré admis dans les services publics sous le n° 63. N'ayant pas été classé dans les ponts et chaussées, comme il le désirait, il continua à rester avec les élèves.

L'École Polytechnique fut licenciée en 1816, par ordonnance du 13 avril. Il quitta l'établissement le 19 du même mois. Durant cette suspension, abandonné à lui-même, dans ce Paris qui offre tant de genres de séduction, au lieu de se livrer aux plaisirs, si pleins d'attraits à cet âge, il travailla à se fortifier dans ses études ; et, ce qui montra le sé-

(1) Commandés par le général Ordener (*Victoires et conquêtes*, t. XXIX, p. 202), suivant un autre article du même ouvrage (t. XXXII, p. 200), ce serait le général Sokolnicki, qui les aurait secourus.

rieux de son esprit, il consacra une partie de ses journées à donner des leçons de mathématiques, pour n'être pas à charge à sa famille.

L'année suivante, autorisé à se présenter au concours (1), pour l'admission dans les services publics, il obtint le n° 6, sur soixante-douze concurrents (2).

Les poudres et salpêtres (3) offraient alors l'une des carrières les plus avantageuses et les plus ambitionnées. Il fut admis en qualité d'élève le 10 décembre 1817 (4).

Il fut d'abord employé à l'arsenal de Paris, puis envoyé à la poudrière du Bouchet, près Arpajon (Seine-et-Oise). Là il fut chargé de lever les plans de l'établissement et d'y organiser le service, sous la direction de M. Grand-Besançon. De là il passa à la poudrière du Ripault (5), près Tours.

En 1821 il fut envoyé, en qualité de commissaire-adjoint surnuméraire, à Esquerdes, près de Saint-Omer. Le commissaire et l'inspecteur de l'établissement voyageaient alors de l'autre côté du détroit, aux frais de l'État, pour tâcher de découvrir le secret de la fabrication de la poudre rousse des Anglais. Guimet, sans en parler à personne, se livra à cette recherche et atteignit bientôt le but désiré. Il envoya ses produits à M. le comte de Ruty, directeur général. Celui-ci lui adressa des félicitations et de grands compliments, et le fit venir dans ses bureaux, pour l'occuper à faire... des additions ! Sa découverte fut ainsi étouffée : L'administration seule en recueillit les fruits : *Sic vos non vobis...*

Le rôle de calculateur obscur n'était ni l'avancement auquel il croyait avoir droit ni le genre d'occupation en harmonie avec son esprit inventif. Il demanda à rentrer dans le service actif. Le 9 août 1823, il fut

(1) Conformément à l'article 56 de l'ordonnance du 4 septembre 1816.

(2) Il avait préalablement été déclaré admissible le 28 octobre 1817.

(3) Un décret du 1<sup>er</sup> mai 1815 portait que les membres de l'administration des poudres et salpêtres seraient pris exclusivement parmi les jeunes gens sortis de l'école Polytechnique. Il y avait, auprès de la régie, deux places d'*élèves* données au concours.

(4) L'ordonnance du roi, du 9 août 1818, concernant l'administration des poudres et salpêtres, en réglait la hiérarchie de la manière suivante :

- 1 Directeur général,
- 3 Commissaires de première classe,
- 15 Commissaires de deuxième classe,
- 5 Commissaires de troisième classe,
- 2 Commissaires-Adjoints,
- 2 Elèves.

(5) Le mardi 9 août 1825, le bâtiment de cette poudrière servant au grenage fit explosion, douze ouvriers y trouvèrent la mort.

nommé commissaire surnuméraire adjoint, à Paris, et le 18 mai 1825, commissaire adjoint titulaire, à Toulouse.

Il songea alors à s'unir à une compagne capable d'embellir et de charmer son existence, et le 20 mai 1825, il épousait, à Paris, M<sup>me</sup> Zélie Bidault (1), fille d'un peintre du Midi, fixé depuis quelque temps à Lyon.

Cette union ne devait pas être seulement pour Guimet une source de bonheur, mais avoir l'influence la plus heureuse sur son avenir.

La Société d'encouragement pour l'industrie nationale proposa, le 22 novembre 1826, un prix de 6,000 fr., pour la fabrication d'un outremer artificiel, réunissant toutes les qualités de celui qu'on retire du *Lapis lazuli*.

M<sup>me</sup> Zélie, héritière des goûts artistiques de son père (2), dont elle avait voulu être l'élève, possédait elle-même à un haut degré le talent de peindre. Elle poussa son époux, dont les connaissances en chimie lui étaient bien connues, à diriger ses recherches vers la découverte sollicitée.

Guimet se mit à l'œuvre, et dès l'année suivante il était arrivé à des résultats heureux; mais, assuré d'apporter des perfectionnements à ses produits, il ne les présenta pas en 1827. Aucun concurrent n'avait rempli les conditions du programme : le prix fut remis au concours pour l'année suivante.

Dans cet intervalle, il multiplia les essais, et arriva enfin à reproduire l'outremer avec tous les éléments qui le composent (3).

Il commença dès lors à répandre ses produits dans le commerce (4). Plusieurs artistes en firent l'essai, et trouvèrent l'*outremer-Guimet* aussi beau que celui qu'ils retiraient d'Italie.

(1) Bidault (Jean-Pierre-Xavier), né à Carpentras en 1745, mort à Lyon en 1813.

On a de lui, entre autres ouvrages recherchés des amateurs, une très belle vue à l'eau-forte, de l'ancien château de Pierre-Scize, gravure d'un effet très pittoresque et d'une grande exactitude.

Il avait été le maître de son frère Jean-Joseph-Xavier Bidault, né à Carpentras, le 10 avril 1758, nommé, en 1823, membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de M. Prud'hon; décoré, en même temps que Ingres, lors de la visite faite au musée, par Louis XVIII, le 14 janvier 1825, mort le 20 décembre 1846, non à Enghien, comme on l'a écrit, mais à Montmorency, dans la maison du petit Montlouis, habitée en 1759, par J.-J. Rousseau.

Depuis 1800, cet artiste avait présenté des tableaux à toutes les expositions.

(2) Elle avait produit déjà quelques bons tableaux; elle exposa une *Judith*, au salon de 1827.

(3) *Moniteur* du 7 décembre 1828, page 1758.

(4) Il en avait établi un dépôt à Paris, rue du Cimetière Saint-Nicolas, n° 7.

Le prix de l'outremer avait varié jusqu'alors entre 2,000 et 5,000 fr. la livre; Guimet livrait le sien à 25 fr. l'once, soit 400 fr. la livre.

M. Ingres, chargé de représenter l'apothéose d'Homère sur le plafond de l'une des salles du Musée Charles X, l'employa pour peindre la draperie de l'une des principales figures, et dans aucun autre tableau on ne vit un bleu si éclatant.

Assuré dès lors du succès, il se présenta au concours de 1828, et dans la séance générale (du 3 mars de ladite année) présidée par M. le comte de Chaptal, sur le rapport de M. Mérimée, le prix lui fut adjugé (1)

Ce merveilleux secret était, suivant un savant célèbre, la découverte la plus étonnante faite jusqu'alors dans ce siècle par la chimie (2).

Vers l'époque de son mariage, il avait inventé des moyens plus économiques de fabriquer le blanc de céruse, et pendant son séjour à Paris, il avait organisé, dans ce but, une usine près Saint-Denis. Il s'était associé un de ses amis, et avait confié l'administration de l'établissement de à un conseil de surveillance. Les tiraillements qui se manifestèrent dans ce conseil nuisirent au succès de l'entreprise, et lui firent abandonner cette industrie qu'il ne pouvait diriger et surveiller par lui-même.

Pendant son séjour à Toulouse il avait apporté de nombreuses améliorations au service dont il était chargé. L'administration reconnaissante le nomma, le 30 décembre 1830, commissaire à Lyon (3).

Vers la fin de l'année suivante, la ville eut des jours de larmes et de deuil. L'émeute gronda dans les rues, et du 20 au 22 novembre la guerre civile y déploya ses fureurs et ensanglanta la cité. Les insurgés, maîtres de plusieurs canons, voulaient s'emparer de la poudrière. La position du commissaire devenait délicate et difficile. M. Peloux, inspecteur, était d'avis de se rendre, pour éviter les malheurs d'une défense peut-être inutile. Guimet, mieux inspiré, sut se montrer à la hauteur de la situation. Il lui répugnait de laisser aux mains de la révolte les moyens de destruction confiés à ses soins. Il sut retarder la capitulation, et profiter de quelques moments favorables pour faire jeter dans la Saône les poudres contenues dans les magasins. Grâce à son énergie, les gardes nationaux chargés de défendre la poudrière tardèrent de se rendre jusqu'à trois heures du matin du mercredi 23 : tous les autres postes avaient

(1) Bulletin de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale, t. LXXVII (1828), p. 344-349. — *Moniteur* du 7 décembre 1823.

(2) Il avait trouvé par les mêmes procédés le moyen de produire des roses et des verts. Il avait également obtenu une couleur jaune, à base d'antimoine.

(3) Ce commissariat comprenait dans sa circonscription les départements suivants : Rhône, Ain, Isère, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Allier et Nièvre.

mis bas les armes à minuit ; le général Roguet avait quitté la ville à deux heures.

M. Feloux fit offrir à Guimet, de la part de M. le Préfet, la croix d'honneur pour sa belle conduite. Il répondit qu'il rougirait de porter un ruban obtenu pour un dévouement déployé durant une guerre civile.

Cette décoration qu'il refusait si noblement, ne devait pas tarder à lui arriver pour des motifs plus flatteurs. En 1834, son outremer figura à l'Exposition de l'industrie française, et conquit tous les suffrages. Il lui valut l'une des médailles d'or et le titre de chevalier de la Légion-d'honneur (1).

Pendant les premières années de son commissariat à Lyon, il avait employé les loisirs laissés par ses fonctions à chercher les moyens d'apporter de l'économie dans la fabrication de ses produits, et il avait été assez heureux pour réussir.

La simplification de ses procédés lui permit d'abaisser le prix de son outremer, et de le rendre accessible à diverses industries qui n'auraient pas pu l'utiliser auparavant. L'éclatante beauté de cette couleur la fit entrer dans le domaine de la mode ; la modicité de son prix en multiplia l'emploi ; les demandes devinrent de jour en jour plus nombreuses. Il commença dès lors à soupçonner que sa découverte pourrait devenir une source de fortune. Dans cette pensée, il songea à quitter l'administration.

Il me parlait un jour de son intention : « J'ai fait, me disait-il modes tement, une petite découverte, et je veux voir si elle m'offrira plus d'avantages que le service dans les poudres et salpêtres. — Il faut, lui répondis-je, que cette découverte promette d'être bien lucrative, pour vous faire renoncer à une position aussi belle et aussi honorable que la vôtre. » En me séparant de lui, je me demandais s'il n'était pas victime d'une illusion ; mais je lui connaissais l'esprit trop clairvoyant et trop positif pour craindre de le voir s'aventurer dans une voie hasardeuse.

Le 22 décembre 1832, il avait été nommé commissaire à Toulouse. Il avait le désir de refuser ce poste ; cependant il se décida à partir ; mais il donna sa démission le 5 juillet 1834.

Il revint à Lyon fonder son établissement de Fleurieux, et bientôt il vit l'industrie créée par son génie prospérer au delà de ses espérances.

Durant les premières années de son séjour définitif dans notre ville,

(1) Le 14 juillet 1834. — Voyez *Moniteur* 15 juillet 1834, page 1551.

tout entier à sa famille, à ses affaires et à ses amis, le public eut peu à s'occuper de lui. De temps à autre seulement, les comptes rendus de notre Société d'agriculture, à laquelle il appartenait depuis 1835 et dont il suivait les séances avec assez d'assiduité, se rendaient l'écho de sa parole, toujours écoutée avec beaucoup d'intérêt. Mais pendant qu'il se cachait dans ses habitudes modestes, son ouïremer, dont le succès grandissait chaque jour, portait son nom dans toutes les parties de l'Europe et même dans le nouveau monde.

L'Exposition de 1839 couronna de nouveau sa découverte par un rappel de la médaille d'or de 1834.

La fortune l'avait déjà élevé à une position à laquelle n'auraient osé aspirer ses sages désirs. Sa renommée et les circonstances l'appelèrent bientôt, et presque malgré lui, à devenir un homme public.

Lors du renouvellement triennal (1) du conseil municipal de Lyon, il fut spontanément porté candidat par la section du Jardin des Plantes, et il fut élu (2), au premier tour de scrutin, à une grande majorité.

La question des eaux, pour le service de la ville, pendante depuis 1770, soulevée et délaissée à diverses reprises, était la plus grande préoccupation du moment. Divers projets se trouvaient en présence ; mais la question principale, sur laquelle les esprits étaient divisés, était de savoir si l'on emploierait les eaux des sources de la rive gauche de la Saône, analysées par M. Alph. Dupasquier (3), ou si l'on utiliserait celles du Rhône.

M. Terme, maire de la cité et un certain nombre d'autres conseillers, étaient partisans des premières : Guimet, et la plupart des autres hommes de science s'efforçaient de démontrer les avantages qu'on aurait à se servir de celles du fleuve.

Les lumières connues de Guimet le firent appeler à la présidence de la Société d'agriculture pour les années 1844 et 1845 (4). On pensait que, sous sa direction, ce corps savant renfermant tant d'hommes distingués, serait saisi de l'importante question des eaux. Ces espérances ne tardèrent pas à se réaliser.

(1) Prescrit par l'ordonnance du 23 avril 1843.

(2) Le 7 juillet 1843, M. Ceriziat-Carrichon fut également élu dans la même section.

(3) *Des eaux de source et des eaux de rivière, comparés sous le double rapport hygiénique et industriel*, par le D<sup>r</sup> Alph. Dupasquier, Lyon, 1840, in-8°.

Ce travail fut l'objet d'un rapport fait à la Société de médecine, et valut à son auteur une médaille d'or.

(4) La Société nomme son président pour deux ans.

Une commission spéciale (1) chargée de s'occuper de ce sujet fut nommée, et les membres de cette compagnie eurent bientôt à entendre le rapport de M. Pigeon (2), et diverses notes ou observations relatives à la même question (3).

Le rapport dont il vient d'être parlé donna lieu à des discussions qui occupèrent plusieurs séances. M. Terme, maire de la ville et membre de la Société, y vint prendre part. Le rapporteur concluait à l'emploi simultané des eaux de sources et de celles du Rhône.

Guimet, convaincu que les eaux du fleuve suffiraient non seulement à tous les services et à tous les besoins, mais rempliraient mieux que les autres les conditions désirables, céda momentanément le fauteuil à M. Pravaz, dans la séance du 30 août 1844, pour lire des *Considérations sur les moyens de procurer à Lyon des eaux pures, fraîches et limpides, et en quantité illimitée, par l'infiltration des eaux du Rhône dans le sol lyonnais* (4).

Ce mémoire remarquable, appuyé sur des preuves incontestables, fut communiqué aux membres du conseil municipal, et produisit sur l'esprit de la plupart de ceux-ci une impression profonde. La cause des eaux de sources, en faveur desquelles M. Terme avait présenté un très long rapport (2), sembla perdue dès ce moment.

La question des eaux sommeillait depuis quelques années (3) au sein

(1) Composée de MM. Janson, président ; Bineau, Dupasquier, Fournet, Jourdan, Michel, Parisel, Pravaz, Quinson, Tabureau, Thiaffait et Pigeon, rapporteur.

(2) *Études sur la question de l'établissement d'un service hydraulique destiné à pourvoir aux besoins de la ville et des faubourgs.* (Annales de la Société, t. VII, p. 264-275).

(3) 1° Note sur la température des eaux du Rhône et sur leur rafraîchissement souterrain, par M. Fournet (Annales, t. VII, p. 264-275).

2° Observations sur la température de diverses eaux, par M. Guinon (Annales, t. VII, p. 280-283).

3° Observations sur les fournitures des eaux publiques et privées à Lyon et ses faubourgs, par M. Parisel (Annales, t. VII, p. 290-294).

(4) *Annales de la Société d'agriculture de Lyon*, t. VII, (1844) p. 295-310.

(5) *Des eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et pour le service public.* — Lyon, 1843. in-4° de 305 pages.

(6) Le 21 juin 1838, le Conseil municipal avait pris une délibération par laquelle les eaux du Rhône étaient adoptées pour l'alimentation de la ville.

Postérieurement, il fut fait à la ville l'offre de la dérivation des sources de la rive gauche de la Saône.

M. Terme, maire, saisit le Conseil de cette nouvelle proposition, qui fut renvoyée à l'examen d'une nouvelle commission.

En septembre 1838 cette commission fit son rapport, et le 11 décembre suivant, une nouvelle délibération maintenait celle du 11 juin 1838.

Le 14 décembre 1838, cette délibération fut adressée à M. le Préfet. Le 19 mars 1840, ce magistrat renvoya à M. le Maire cette délibération, pour être soumise à un nouvel examen.

du Conseil municipal ; cependant, le 15 mars 1844, M. Terme avait ramené la discussion sur ce sujet (1).

M. Menoux, défenseur naturel des intérêts des propriétaires riverains de la Saône, dans un discours dont la lecture, partagée en deux séances (2), ne dura pas moins de quatre heures, examina la question sous toutes les faces, et chercha à démontrer qu'il ne pouvait pas exister de doutes sur la possibilité de doter notre ville d'excellentes eaux potables, en utilisant celles du Rhône.

M. Mermet proposa le renvoi de cette question à une nouvelle commission.

M. le Maire s'opposa à ce renvoi, qui devait entraîner un ajournement. Avant tout, dit-il, il importe de se prononcer sur la question d'utilité publique.

Riea n'est plus grave, reprit Guimet, que la question d'utilité publique. Mais avant de la résoudre il est nécessaire d'étudier, d'une manière sévère et approfondie les divers projets qui ont surgi. L'heure avancée fit renvoyer la discussion au 28 novembre.

Dans cette dernière séance M. Terme, dans un long discours, combattit par de nouveaux moyens les eaux du Rhône, en soutenant que celles de Royes leur étaient préférables (3).

Je ne voudrais pas, dit Guimet, que le Conseil restât sous l'impression du discours de M. le Maire. Je crois pouvoir combattre ses idées avec succès, et dans ce but, je demande la parole.

M. le Préfet ne trouvant pas que le Conseil eût suffisamment motivé les causes qui avaient fait repousser le système des eaux de sources.

Le 8 avril 1840, M. le Maire saisit de nouveau le Conseil de la question, et l'examen en fut renvoyé à une commission nouvelle qui ne fit pas son travail.

(Voyez les journaux de Lyon. — *Courrier*), 23 et 24 novembre 1844.

(1) Il fit auparavant connaître au Conseil les propositions nouvelles qui lui avaient été faites

1° M. Reynaud s'engageait à fournir les eaux du Rhône.

2° Une Compagnie récemment constituée et dont M. Dumont était l'ingénieur, faisait la même offre.

3° MM. Rozet et Vergnais offraient aussi de fournir les mêmes eaux ; au nom d'une Compagnie anonyme.

4° M. Levrat présentait un projet trop incomplet pour en occuper le Conseil.

5° M. Taylor, de Marseille, désirait offrir un système complet pour une bonne distribution d'eaux potables.

6° M. Peyret-Lallier annonçait qu'il soumettrait prochainement un projet pour l'alimentation de la ville, au moyen des eaux de la Mouche.

(Voyez la note B. *Censeur*, 23 novembre 1844. — *Courrier de Lyon*, 24 novembre 1844).

(2) *Courrier de Lyon*, 24 et 30 novembre 1844.

(3) *Courrier de Lyon*, 30 novembre 1844. — *Censeur*, 2 et 3 décembre 1844.

Il n'eut pas besoin de la prendre. La question des eaux, sur la demande de M. Mermet, fut renvoyée (1) à une nouvelle commission (2).

Celle-ci, en raison des absences de M. Terme, siégeant à la Chambre des députés, tarda assez longtemps à faire connaître son avis. Enfin, le 4 mai 1846, M. Prunelle, chargé du rapport, dans un discours, dont la lecture dura trois heures, conclut à l'adoption absolue des eaux du Rhône (3).

Le Conseil se rangea à cet avis.

La cause pour laquelle Guimet avait plaidé avec tant de chaleur, était gagnée sans retour. Désintéressé dans cette question, puisqu'il n'utilisait pas les eaux de Royes dans son usine, c'était, il faut le dire, à l'honneur de sa mémoire, c'était principalement par un sentiment de justice et d'humanité qu'il avait mis son zèle et ses talents au service des habitants de ces localités. Il voyait les établissements auxquels ces eaux donnaient l'activité et la vie forcés de s'arrêter, le chômage succéder au travail, et la population ouvrière privée de ses moyens d'existence. Cette pensée lui brisait l'âme.

Aussi au mois d'août de la même année, à l'époque des élections des députés, les propriétaires riverains de la Saône, reconnaissants des efforts faits par Guimet pour sauvegarder leurs intérêts, le choisirent-ils pour leur candidat. Cet hommage spontané dut sans doute le flatter ; mais cette tentative n'eut pas de résultat. Cet insuccès ne fut pas un échec pour lui ; il n'avait pas fait la moindre démarche en faveur de sa candidature.

Toutefois ces sentiments de reconnaissance ne se sont pas éteints dans le cœur des habitants de ces lieux ; il y a peu d'années encore, Guimet demandait un léger service à un ouvrier : « Comment pourrions-nous vous refuser quelque chose, lui répondait ce dernier ; vous nous avez tous sauvés de la misère ; sans vous les eaux nous étaient enlevées, et avec elles le travail et le pain. »

Le 3 juin 1847, M. Terme présenta un projet de distribution des eaux. Une commission (4) fut nommée pour l'examiner, et le 22 juillet

(1) A une majorité de 25 voix contre 13.

(2) Composé de MM. Devienne, de Vauxonne, Reyre, Mermet, de Lacroix-Laval, Pasquier, Prunelle, Couderc et Guimet. (*Courrier de Lyon*, 7 décembre 1844).

(3) *Censeur*, 7, 8, 9, 10, 11, 12 mai 1846. — *Courrier de Lyon*, 7, 8, 9 et 10 mai 1846.

(4) Elle se composait de MM. de Lacroix-Laval, de Vauxonne, Guimet, Dolbeau, Gautier, Barillon, Seriziat (Henri), Menoux.

suivant, Guimet, chargé du rapport, lut au Conseil un lumineux travail, dont les propositions furent adoptées.

La même année, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et le 9 janvier 1849, en séance publique; il lut son discours de réception (1), dans lequel il passait en revue les prodiges les plus étonnants opérés de nos jours par l'industrie, en faisant entrevoir les résultats possibles à espérer encore.

La Révolution de 1848 arriva quelques mois après, et avec elle la suppression du travail et les souffrances des pauvres, inséparables des époques de trouble. Guimet, dont la bienfaisance était inépuisable, toujours préoccupé des classes laborieuses, porta dix mille francs à l'hôtel de ville, pour aider à secourir les misères. Cette même année il fit construire sa maison, pour contribuer à donner de l'ouvrage et par conséquent du pain aux ouvriers.

Il ne fit pas partie de l'administration de 1848, mais il avait montré trop de talents, de droiture et de dévouement pour ne pas reprendre bientôt la place qu'il avait si dignement occupée. En 1852, il fut nommé membre de la Commission municipale (2), et fit également partie du Conseil (3) qui succéda à celle-ci. Il apporta, pendant plusieurs années, à ces assemblées le concours de ses lumières, et fut le premier à réclamer l'impression des comptes des recettes et des dépenses de la ville, pour permettre à tout le monde de contrôler les actes de l'administration.

Le 25 mars 1851, il fut nommé membre de la commission administrative de la Martinière, et plus tard il en fut le vice-président jusqu'à sa mort.

En 1852, il fut appelé à présider l'Académie des sciences de notre ville, conjointement avec M. Grégori, conseiller en la Cour, et chacun de nous se rappelle avec quelle bienveillante dignité et avec quelle intelligence il occupa le fauteuil (4).

(1) *Considérations sur l'application des sciences à l'industrie.*

(2) La Commission municipale fut nommée en vertu de l'article 2 du décret du 21 mars 1852.

(3) Le Conseil municipal, qui remplaça la Commission, fut composé de 36 membres, aux termes de l'article 84 de la loi du 5 mai 1855.

(4) L'Académie nomme tous les deux ans deux présidents, l'un pour la section des sciences, l'autre pour celle des lettres. Le premier occupe le fauteuil pendant la première année; le second durant la seconde. Ils se suppléent en cas d'absence.

M. Grégori étant mort avant son année de présidence, l'Académie nomma, à sa place, l'honorable M. Menoux, pour protester en faveur de son intelligence, contre la loi qui mettait à la retraite les conseillers en la Cour ayant atteint leur soixante-dixième année.

Il avait encore eu, dans les années précédentes, à se glorifier de nouveaux triomphes. A l'Exposition de 1849, il avait obtenu la grande médaille d'or (1); en 1851, à celle de Londres, la grande médaille (*council medal*) (2); à l'Exposition universelle de 1855 on lui décerna la grande médaille d'honneur et le titre d'officier de la Légion-d'Honneur (3).

Il n'avait plus rien à envier des honneurs ou des avantages faits pour nous attacher à l'existence. Mais le bonheur d'ici-bas ne peut jamais être sans mélange. En 1846, il avait été frappé par un de ces événements douloureux qui laissent dans le cœur d'un père une blessure inguérissable. Il avait vu s'éteindre, au printemps de sa vie, sa fille aînée (4), dont la beauté et les perfections avaient contribué à lui rendre la perte plus poignante. En 1867, une mort rapide et imprévue lui enleva sa seconde fille, M<sup>me</sup> la baronne de Fontmagne (5), parée de grâce et de vertus, et mère d'une nombreuse famille.

Il commença dès lors à se retirer du monde; quitta la vie active de la Société d'agriculture pour passer dans les rangs des émérites, et donna sa démission de conseiller municipal. Il se montra moins assidu aux séances de l'Académie; il avait eu cependant le plaisir de voir son fils admis, à l'unanimité, au sein de ce corps savant (6).

Les événements survenus en France, à partir du mois d'août 1870, l'affectèrent profondément. Animé d'un vif amour de la patrie, il ne put voir, sans une profonde douleur, notre pays en proie à tous les maux de l'invasion étrangère.

Ami de l'ordre et de la paix seuls capables d'établir la confiance dans le commerce, de donner du travail et de répandre l'aisance dans les classes laborieuses, il s'affligeait des éléments de désordre qui jettent l'inquiétude dans le monde des affaires et arrêtent les transactions.

Il éprouvait aussi une vive peine en voyant les mesures prises pour

(1) *Moniteur* du 13 novembre 1849, p. 3637.

(2) *Moniteur* du 15 octobre 1851, p. 2661.

(3) *Moniteur* du 16 novembre 1855, p. 1270.

(4) Berthilde Guimet, le 5 mai 1846 à dix-sept ans et demi.

(5) M<sup>me</sup> Dorothée-Louise Guimet, épouse de M. le baron Durand de Fontmagne, morte à Fontmagne, le 15 décembre 1867, dans sa 35<sup>me</sup> année.

L'année suivante, le 12 décembre 1868, un nouveau deuil vint encore déchirer son âme : il vit mourir, après trois mois seulement de mariage, M<sup>me</sup> Lucie Saulaville, épouse de son fils, Emile.

(6) Le 4 juin 1867. — Le 21 décembre 1867, M. Emile Guimet publia son discours de réception dans la séance publique.

bannir la religion de tous les actes de la vie. Sans elle, disait-il, quels moyens donnera-t-on à l'homme de supporter avec patience les peines de l'existence et quelles espérances lui laissera-t-on pour l'avenir ?

Quand il sentit notre ville exposée à être occupée par l'ennemi, il se retira à Montpellier, dont la douce température était nécessaire à sa santé affaiblie.

Le ciel du Midi apporta du soulagement à des embarras asthmatiques dont il était fatigué. Il retrouva dans cette cité des compatriotes avec lesquels il aimait à passer une partie de son temps et à parler de sa chère ville de Lyon.

Puis, quand Paris, ensanglanté par des luttes fratricides, eut recouvré le calme, il se hâta de revenir voir sa demeure. Il avait repris ses habitudes. Il était encore sorti, comme de coutume, le vendredi 7 avril 1871, quand, la nuit suivante, le domestique laissé par précaution dans sa chambre crut le voir indisposé. Son fils, averti aussitôt, accourut en toute hâte..... Hélas! le meilleur des hommes avait cessé d'exister (1)!

Guimet était d'une taille moyenne. Son front élevé révélait son esprit observateur. Ses yeux, dont l'emploi des lunettes ne pouvait cacher l'expression, laissaient deviner toute la beauté de son âme. Ses traits offraient un mélange de bonté, de douceur et de finesse; ils brillaient surtout par un air de candeur et de modestie qui donnait à sa gracieuse figure je ne sais quoi de bienveillant et de sympathique. On ne pouvait causer avec lui sans être émerveillé de la rectitude de son jugement, et sans admirer son savoir. En voyant la droiture de son cœur, la noblesse de ses sentiments, on se sentait porté à rechercher son estime, et plus désireux encore d'être compté au nombre de ses amis.

Peu d'hommes ont vu leurs travaux couronnés par d'aussi magnifiques succès; mais jamais la fortune si souvent aveugle, ne déversa ses faveurs entre des mains plus dignes.

Ses premiers bénéfices furent employés à faire du bien.

(1) Les funérailles eurent lieu le lundi 10 avril 1871. Les coins du poêle étaient tenus par un représentant des principaux corps auxquels il avait appartenu, c'est-à-dire de l'Administration des hospices civils, de l'Académie, de la Société d'agriculture et de la Commission de la Martinière. Il est inutile de dire combien le concours fut considérable; mais ce qu'il y eut de plus touchant, ce fut le spectacle des pauvres nombreux dont sa main généreuse allégeait la misère, venant lui donner, par leurs larmes, le témoignage de leur douleur et de leurs regrets.

Un ami s'était proposé de lui adresser, au nom de tous, des paroles d'adieu, avant le dépôt du corps dans le tombeau; mais une forte pluie survenue au moment de l'entrée au cimetière, força tout le monde à se séparer.

Un de ses anciens condisciples, dans une position embarrassée, désirait s'occuper d'agriculture d'une manière expérimentale; Guimet mit à son service toutes ses économies, acheta un domaine assez important dans lequel cet amateur de la science agricole put se livrer à ses goûts, et vivre d'une manière honorable. L'acquéreur du fonds savait à l'avance ne pouvoir retirer aucun intérêt de la somme consacrée à cette destination, mais satisfait d'avoir fait un heureux, il laissa son ami arriver à la fin de sa vie, sans jamais rien lui demander.

Né avec un cœur d'élite et d'une générosité sans égale, il mettait son bonheur à faire celui des autres.

Les bénéfices qui se multipliaient sous ses doigts, comme par enchantement, lui servirent bientôt à donner la vie à diverses entreprises industrielles qui avaient besoin d'un appui, pour permettre à une idée heureuse de se développer. Ainsi, ses capitaux ont contribué au succès de la Société de navigation mixte, issue de l'ancienne Société de navigation à éther, et ont permis la formation de la Compagnie Henri Merle, qui exploite sur une grande échelle les produits de la mer.

Dans le concours qu'il offrait si facilement à ceux dont l'esprit intelligent ou inventif l'avait frappé, jamais il n'eut pour mobile l'espoir d'un gain propre à accroître son avoir. Dans son généreux abandon, son unique but était de contribuer à une conquête nouvelle pour la science, ou de trouver l'occasion d'une bonne action.

Sa bonté fut souvent trompée et ses espérances déçues; mais rien ne pouvait le guérir de sa confiance trop généreuse. Il n'aurait pas voulu qu'une idée ingénieuse avortât sans porter des fruits, faute des moyens nécessaires pour la faire germer. Aussi, combien d'innovations lui ont dû leur succès, sans que le public ait connu la cause qui leur avait permis de naître !

Si une entreprise ne réussissait pas, si une mauvaise direction en faisait échouer d'autres, capables de donner d'heureux résultats, il plaignait ceux auxquels il avait voulu être utile, plutôt que de donner un regret à l'argent jeté au vent. Sa générosité allait même plus loin; elle intervenait pour empêcher une déconfiture publique. Un de ses protégés auquel il avait avancé des sommes assez rondes, vint lui mettre à nu sa fâcheuse position et lui avouer qu'il lui faudrait encore 20,000 francs pour satisfaire ses créanciers — et Guimet lui donna les 20,000 francs, pour sauver son honneur commercial.

Je m'arrête à ce dernier trait. Si j'entrais dans de plus longs détails, je

craindrais de voir l'ombre de notre ami me reprocher de soulever le voile dont il aimait à couvrir avec tant de soin ses actes de bienfaisance et ses abondantes aumônes; mais Dieu, qui se plaît à couronner toutes les vertus, et surtout la charité, la plus excellente de toutes, a sans doute déjà accordé à une si noble vie la récompense qu'elle mérite.

## NOTES

On a essayé d'enlever à Guimet la priorité de la découverte qu'il avait faite; les notes suivantes publiées par ses soins ne laissent aucun doute sur cette priorité.

(A) On a le testament de Jehan Guimet, chapelain, vicaire de la Buisse, près Voiron (Isère), en date du 1<sup>er</sup> août 1530, fait par-devant Dominique Sibuet, notaire. Nous croyons utile d'en citer quelques passages, pour servir à l'histoire des coutumes et habitudes de l'époque.

Il élit sa sépulture dans l'église de la Buisse, devant le bénitier de l'église; il appelle trente prêtres célébrant messe, auxquels seront donnés trois sous monnoye par le procureur des âmes de la Buisse (1); psautier par quatre prêtres, avec les antiphones, trois sous à chacun; deux florins de luminaires : trentain (c'est-à-dire trente messes) avec pain, vin et chandelle, et commémoration du chantal, et à chacun trois sous; dîner à la confrérie des âmes, un liard monnoye à chacun.

Jehan Guimet fait un grand nombre de legs à ses parents et amis, et entre autres :

Au seigneur évêque de Crenoble, et au curé de la Buisse, à chacun six sols tournois, de telle sorte qu'ils ne puissent rien autre demander.

A la maison de l'hôpital de la ville de Voiron, son lit neuf.

A l'église de la Buisse, pour y construire un autel des morts, six écus avec le soleil.

Aux âmes du purgatoire de Sermorens et de Coublevie divers dons ou créances.

A N., deux bœufs valant 22 florins.

Institue pour ses exécuteurs testamentaires messire Claude Michelon et noble Claude Vallon.

Veut que les revenus de ses biens, dont il n'a pas disposé, soient employés à perpétuité, en partie à faire dire des messes et en partie en aumônes.

(B) Voici la note des autres travaux publiés sur la question des eaux nécessaires à la ville de Lyon :

1<sup>o</sup> Mémoire sur le meilleur moyen de fournir à la ville de Lyon les eaux nécessaires pour l'usage de ses habitants, par M. Thiaffait. *Lyon*, 1834, in-8.

2<sup>o</sup> Rapport fait au Conseil municipal, le 10 novembre 1835 et le 21 avril 1836, par M. le D<sup>r</sup> Chinard.

3<sup>o</sup> Mémoire sur un projet de dérivation de l'Ain, pour donner des eaux à la ville de Lyon, par M. Barillon. *Lyon*, 1839, in-8.

(1) Le directeur des fonds destinés à faire dire des messes pour les âmes des trépassés.

4° Examen officiel des eaux potables, proposées pour une distribution générale dans la ville de Lyon, par une commission instituée par M. le préfet du Rhône, et composée de MM. Polinière, Taureau, Jourdan, Fournet, Bineau, Buisson et Imbert, secrétaire-rapporteur *Lyon*, 1840.

5° Observations sur la dérivation des eaux de source de la rive droite de la Saône, pour le service de la ville de Lyon, par M. Darmès. *Lyon*, 1840.

6° De l'oblitération des canaux parcourus par l'eau ; examen des moyens proposés pour conduire à Lyon les eaux de fontaines, par M. Magne. *Lyon*, 1840, in-8.

7° Nouvelles études sur la dérivation des eaux de source de la rive droite de la Saône, et sur les réservoirs et tunnels de la montagne de Fourvière, par M. Darmès. *Lyon*, 1841, in-8.

8° Mémoire sur la fourniture des eaux nécessaires à la ville de Lyon, par la dérivation des sources du Mont-d'Or, combinées avec l'action du moteur hydraulique. *Lyon*, 1841, in-8.

9° Enquête administrative ouverte sur le projet de dérivation et de distribution d'eaux de source à Lyon, en exécution de l'ordonnance royale du 18 février 1834. *Lyon*, 1842.

10° Eaux publiques et privées : nouveau système de fourniture à la ville de Lyon, par Parisel. *Lyon*, 1842.

11° Rapport fait à la Société d'agriculture de Lyon, par M. Mondot de la Gorce.

12° Projet d'une distribution générale dans la ville de Lyon des eaux de la source de la Mouche, par M. Ant. Peyret-Lallier. *Lyon*, 1843.

13° Note sur un projet ayant pour but d'approvisionner Lyon et ses faubourgs, à l'aide des eaux du Rhône naturellement clarifiées. *Lyon*, 1843, in-8.

14° Projet de fournitures d'eaux jaillissantes, à la ville de Lyon, par MM. P. Rozet et Vergnais. *Lyon*, 1843, in-8.

15° Rapport sur le projet de dérivation et de distribution d'eaux de sources à Lyon, par la Commission d'enquête, instituée par arrêté de M. le Préfet du Rhône, composée de MM. Permesel, Jacquemet-Cazot, Corcelette, Janson, Achard-James, Boitex, Trochu, V. Frèrejean, J. Durieu, E. Martin, L. Bonnardet, rapporteur. *Lyon*, 1843.

16° Rapport sur une fourniture d'eau potable à la ville de Lyon, présenté au Conseil municipal de cette ville, au nom d'une commission élue dans la séance du 23 novembre 1843, et composée de MM. Reyre, Prunelle, Mermet, Couderc, de Lacroix-Laval, Guimet, Devienne, de Vauxonne et Pasquier, rapporteur. *Lyon*, 1844, in-8.